Zeitschrift: Das Orchester : schweizerische Monatsschrift zur Förderung der

Orchester- und Hausmusik = L'orchestre : revue suisse mensuelle pour

l'orchestre et la musique de chambre

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

**Band:** 2 (1935)

**Heft:** 10

**Titelseiten** 

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# DAS ORCHESTER

Schweiz. Monatsschrift zur Förderung der Orchester- und Hausmusik Offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverbandes

# L'ORCHESTRE

Revue Suisse mensuelle pour l'orchestre et la musique de chambre Organe officiel de la Société fédérale des Orchestres

Redaktion: J. B. Hilber, Musikdirektor, Luzern. A. Piguet du Fay, Prof. de musique, Zurich

Einsiedeln, Oktober Octobre

1935 No. 10

2. Jahrgang 2ème Année

### Notre organe.

Lorsqu'au début de l'année 1935, la revue mensuelle «L'Orchestre» devint l'organe officiel de la Société fédérale des orchestres, il ne s'en suivit pas seulement un élargissement des bases du journal, mais encore, pour celui-ci, l'acceptation d'un nouveau cercle de devoirs bien précis: se mettre au service de la fédération et défendre ses intérêts. En principe, rien n'a été réellement changé. Par le passé, alors que cet organe avait une existence totalement libre, son Leitmotif était déjà l'orchestre et la musique de chambre. La situation nouvelle transforma seulement cette tendance en tendance unique et la rédaction, comme les éditeurs, consacrèrent leurs meilleurs efforts, après comme aubaravant, au service de cette idée primordiale.

Editeur et rédacteur avons-nous dit. Ces deux instances seront-elles seules à porter tout l'effort cherché? Le cercle des lecteurs ne devrait-il pas devenir une phalange de collaborateurs?

Il ne suffit pas qu'une source soit bien captée pour qu'elle soit utile; il est encore nécessaire qu'elle atteigne utilement les habitations de ceux qu'elle doit désaltérer. Ainsi, une revue ne remplira sa mission que lorsqu'un contact étroit existera entre la rédaction et le cercle des lecteurs et l'idée qu'elle a mission de propager pénétrera dans les cercles les plus éloignés.

Comment atteindre ce résultat?

Il est nécessaire en premier lieu — pour conserver notre image — que la canalisation soit installée partout, c'est-à-dire que la revue arrive à chaque membre de la fédération. Il ne suffit pas, en effet, que le directeur ou le pré-sident d'une société soient abonnés à la revue (ces messieurs la lisent-ils seulement?). C'est pourtant à ces derniers, en général, que le facteur porte le journal destiné à la société! Mais comment «L'Orchestre» atteint-il les membres? Le plus souvent, le journal reste sur la table du président. Si, par hasard, il est déposé au local de la société, est-il lu par les membres? Pas davantage, car, lorsque ceux-ci arrivent au local, il est généralement grand temps de commencer la répétition et après celle-ci — . . . mais après une répétition